



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1256**

commune (s) :

objet : Fourniture de produits chimiques à usage industriel pour les services techniques des directions de l'eau et de la propreté de la Métropole de Lyon - 6 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1256**

objet : **Fourniture de produits chimiques à usage industriel pour les services techniques des directions de l'eau et de la propreté de la Métropole de Lyon - 6 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation de la consultation**1° - Objet de la consultation**

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution des marchés (7 lots) portant sur la fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Métropole de Lyon.

Le montant global maximum des fournitures s'élèverait à 9 890 000 € HT sur 4 ans.

2° - Allotissement du marché

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 7 lots définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises :

- lot n° 1 : acides, soude, javel et autres produits associés,
- lot n° 2 : eaux ammoniacales, urées et autres produits associés,
- lot n° 3 : sels métalliques et autres produits associés,
- lot n° 4 : produits industriels pour le traitement des fumées,
- lot n° 5 : produits industriels contenant de faible volume,
- lot n° 6 : fourniture chlore gazeux liquéfié et prestations associées,
- lot n° 7 : produits de traitement d'eau de chaudière et autres produits.

II - La procédure de passation du marché**1° - Procédure d'attribution et forme du marché**

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Tous les lots feraient l'objet d'accords-cadres à bons de commande, au sens des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 susdit, conclus pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les engagements de commande relatifs à chaque lot

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

N° du lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande sur la durée ferme du marché.		Engagement maximum de commande sur la durée ferme du marché.	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
1	Acides, soude, javel et autres produits associés,	800 000	960 000	3 000 000	3 600 000
2	Eaux ammoniacales, urées et autres produits associés,	560 000	672 000	1 680 000	2 016 000
3	Sels métalliques et autres produits associés	1 400 000	1 680 000	4 200 000	5 040 000
4	Produits industriels pour le traitement des fumées	120 000	144 000	360 000	432 000
5	Produits industriels contenant de faible volume	150 000	180 000	250 000	300 000
6	Fourniture chlore gazeux liquéfié et prestations associées*	50 000	60 000	150 000	180 000
7	Produits de traitement d'eau de chaudière et autres produits	75 000	90 000	250 000	300 000

* Le lot n° 6 relève de la délégation d'attribution au Président.

Les montants sont identiques sur la période reconductible.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de marchés portant sur la fourniture de produits chimiques à usage industriel pour les services techniques des directions de l'eau et de la propreté de la Métropole de Lyon (6 lots).

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues aux articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande et tous les actes y afférents relatifs à la fourniture de produits chimiques à usage industriel pour les services techniques des directions de l'eau et de la propreté de la Métropole, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres :

- lot n° 1 : acides, soude, javel et autres produits associés ; pour un montant minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

- lot n° 2 : eaux ammoniacales, urées et autres produits associés ; pour un montant minimum de 560 000 €HT, soit 672 000 €TTC et maximum de 1 680 000 €HT, soit 2 016 000 €TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

- lot n° 3 : sels métalliques et autres produits associés ; pour un montant minimum de 1 400 000 €HT, soit 1 680 000 €TTC et maximum de 4 200 000 €HT, soit 5 040 000 €TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

- lot n° 4 : produits industriels pour le traitement des fumées ; pour un montant minimum de 120 000 €HT, soit 144 000 €TTC et maximum de 360 000 €HT, soit 432 000 €TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

- lot n° 5 : produits industriels - contenants de faible volume ; pour un montant minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC et maximum de 250 000 €HT, soit 300 000 €TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

- lot n° 7 : produits de traitement d'eau de chaudière et autres produits ; pour un montant minimum de 75 000 €HT, soit 90 000 €TTC et maximum de 250 000 €HT, soit 300 000 €TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire - exercices 2017 à 2021 sur l'opération n° 0P25O2492 - compte 6068 - fonction 7213 du budget principal et sur l'opération n°2P19O2178 - compte 6063 du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.